

# Association Éperon 132

M. Cyril MILLE  
3 impasse Pasteur  
02880 CROUY



## BOURSE AUX ANTIQUITÉS MILITAIRES

*Madame, Monsieur,*

*Vous trouverez ci-dessous le Bulletin d'inscription pour notre bourse aux antiquités militaire du :*

**DIMANCHE 29 MARS 2026**

*qui aura lieu en la salle polyvalente de Crouy, 11 rue du Collège Chaptal.*

Je soussigné .....

demeurant .....

tél. : ..... mail : .....

participe à la bourse aux Antiquités Militaires du Dimanche 29 Mars 2026

Je désire réserver ..... table(s) à 4 € la table de 1,2 m x 0,8 m, stand occupé par .... personne(s) soit .....€

Je réalise un virement bancaire 30003-01083-00037262132-90 en envoyant en commentaire votre nom et prénom et « Bourse 2026 » représentant la totalité de ma réservation et libellé à l'ordre de l'Association Éperon 132. A défaut vous pouvez payer par chèque bancaire.

Statut : -- PROFESSIONNEL -- PARTICULIER -- \*

*\* rayer la mention inutile*

N° d'enregistrement au R.M. ou R.C. :

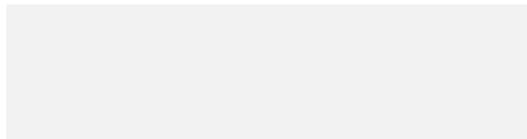
.....

N° Pièce d'identité pour les particuliers :

.....

*Fait à ..... le : .....*

*Signature de  
l'exposant :*



Cette réservation est à adresser à : Association Éperon 132

M. HUGOT David

1 rue de la vieille prison

02370 VAILLY-SUR-AISNE

Tél : 06.32.10.48.92 Mail : bourse.eperon.132@gmail.com

*Le nombre de places étant limité, les réservations se feront dans l'ordre d'arrivée des inscriptions accompagnées du règlement.*

*Clôture des inscriptions le Samedi 28 février 2026*

*Vous remerciant par avance de votre participation*

*M. David HUGOT*

**Association Éperon 132**

**3 impasse Pasteur**

**02880 CROUY**

## **BOURSE AUX ANTIQUITÉS MILITAIRES**

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**ARTICLE I** Sont réputés exposants les personnes morales ou physiques qui auront envoyés leur bulletin de participation dûment complété et accompagné du règlement complet de la réservation.

**ARTICLE II** Lesdits exposants s'engagent à ne proposer à la vente ou à l'échange que des objets relatifs aux antiquités militaires. Ils s'engagent à respecter la législation sur les armes et les munitions. Les symboles « nazis » des objets relatifs au IIIème Reich devront être occultés.

**ARTICLE III** Tous les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de l'exposant. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de leur vol, détérioration ou confiscation.

**ARTICLE IV** Au cas où un exposant ne serait pas présent à 8 heures 30 et n'aurait pas prévenu de son retard, les organisateurs se réserve le droit de disposer de l'emplacement non occupé.

**ARTICLE V** Le présent règlement pourra être modifié à la demande des autorités ou en fonction de la législation en vigueur.

**ARTICLE VI** Les exposants s'engagent à rester sur les lieux de la manifestation et à occuper leurs stands jusqu'à 16 H 30 minimum.

**ARTICLE VII** Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur relatif à la manifestation « Bourse aux Antiquités Militaires » organisé par l'Association Éperon 132 de Crouy.

**ARTICLE VIII** L'Association Éperon 132 s'engage, pour sa part, de vous accueillir du mieux possible.

*Nom, prénom, Date et Signature obligatoire*

.....